



Communication écrite

Public

6 à 18 Stagiaires,
Tous les militants Cfdt susceptibles de communiquer auprès des salariés.

Prérequis

Etre adhérent à la Cfdt avec autorisation du syndicat de participer à la formation

Animation : C³

Durée et recommandations

3 jours soit 17h30

« Il est souhaitable de participer à cette formation, muni d'un ordinateur ou une tablette »

Les objectifs pédagogiques

- Acquérir les techniques de base d'une bonne communication en s'appropriant les outils de la communication écrite,
- Apprendre à structurer son message,
- Mettre en œuvre les techniques au service d'une communication écrite de qualité dans le cadre de l'exercice d'un mandat Cfdt

Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.
Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.

Programme de la formation

JOUR 1 :

Accueil, Présentation
Analyse d'un argumentaire
Les codes de la communication écrite
Transmettre un message rapide

JOUR 2 :

Maitriser les techniques pour créer une affiche, puis un tract et les mettre en œuvre
Connaitre les bases de rédaction d'un journal
Création du journal de la formation

JOUR 3 :

Création du journal de la formation (suite)
Vécu de formation



Communication écrite

Les compétences ciblées

Les compétences ciblées au titre de la certification des compétences acquises dans le cadre de l'exercice d'un mandat syndical sont :

- Gestion et traitement de l'information
- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique

Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation,
- Une évaluation de l'aspect pédagogique et logistique de la part du stagiaire,
- Une évaluation à froid réalisée 4 mois après la fin de la formation.

Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C³ pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C³ permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

Accessibilités

Les locaux utilisés par l'organisme C³ sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes autres situations de handicap merci de contacter l'organisme C³ afin d'adapter le processus pédagogique.

Renseignements :
Organisme de formation C³
c3@f3c.cfdt.fr
www.f3c-c3.com